

Zeitschrift: Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band: 26 (1964)
Heft: 9

Rubrik: Menus propos

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Menus propos

Nous avons convenu, la Rédaction et moi, de ne donner aucune explication concernant mon long silence. Il ne serait en effet pas impossible que des explications entraînent un nouveau silence, et d'une plus grande durée encore... Afin que le lecteur sache quand même à peu près de quoi il retourne, nous le laisserons trouver lui-même, parmi les raisons suivantes, celles qui, à son avis, pourraient justifier mon silence: la maladie — la paresse d'écrire — la démocratie — la démocratie populaire — la dictature — la dictature des grandes associations — la dictature de l'administration publique — la dictature indirecte de l'administration publique — la dictature de la rédaction — le manque de place — le manque d'argent — le vœu de certains lecteurs.

La lutte contre la surchauffe

Il y a plus d'un an (c'est-à-dire avant l'élaboration de mesures contre la surchauffe), un de mes amis me racontait qu'il avait assisté quelque part à l'inauguration d'un bâtiment. Il se trouvait là en tant que seul représentant de son organisation. Comme il est retraité, participer à une manifestation de ce genre représentait pour lui un réel plaisir, car il avait ainsi de nouveau l'occasion de «côtoyer du monde». Son étonnement fut grand de voir que quelques organisations et instances avaient tenu à être représentées par plus d'une personne lors d'une simple inauguration. En effet, les représentants de l'une de ces organisations, pour ne citer que celle-là, étaient le directeur en fonction et ses deux prédécesseurs. A noter que ces derniers occupaient alors des postes importants dans un autre secteur d'activité... Tous les invités firent la visite usuelle du nouveau bâtiment, prirent part au dîner d'honneur et écoutèrent quelques discours de circonstance avec plus ou moins d'intérêt. Le temps passé par les quelque cent participants à cette inauguration en circulant ou en étant assis représentait ainsi en chiffre rond 600 bonnes heures de travail bien payées (100 x 6).

Ce phénomène, car il s'agit d'un phénomène puisque de tels faits se répètent au moins toutes les semaines, sinon tous les jours, n'est pas spécifiquement suisse. D'autre part, il ne se produit pas seulement lors d'inaugurations, mais aussi lors de manifestations de tout genre. Ne vaudrait-il quand même pas mieux que ceux qui invitent ou sont invités fassent preuve d'un peu plus de réserve à l'occasion, en particulier pendant les heures de travail? Ne serait-ce pas là, toutes proportions gardées, lutter aussi contre la surchauffe? C'est en tout cas mon avis. Et vous-même, qu'en pensez-vous?

Uli du Bözberg